Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

APCAE

Association du Peuple chinois pour l'Amitié avec l'Étranger

cités unies france

Séminaire préparatoire des 6e Assises de la Coopération décentralisée franco-chinoise

ATELIER AGRICULTURE :

LE MODELE DES COOPERATIVES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

Document réalisé avec le concours de

COOP DE FRANCE
Occitanie

APCAE - BEIJING, mardi 27 mars 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

APCAE

Association du Peuple chinois pour l'Amitié avec l'Étranger

cités unies france

Les fondements de la coopération

Origine et principes

Un mot d'histoire

130 ans d'histoire

1884 : Constitution de la Beurrerie coopérative de Chaillé (Charente-Maritime) considérée comme la 1° coopérative agricole française.

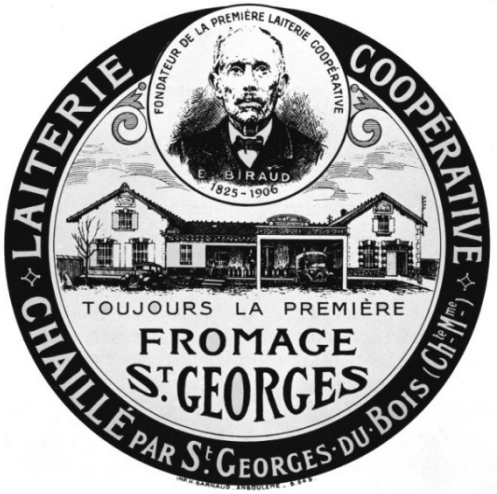

Après avoir été victimes du phylloxera, les paysans ont intensifié leur production laitière et créé une coopérative pour transformer le lait en beurre et alimenter les travailleurs des villes.

Les principes coopératifs, inspirés par les Equitables Pionniers de Rochdale

- Les Équitables Pionniers de Rochdale sont importants pour toutes les formes coopératives dans le monde.

- **En 1844, ces ouvriers tisserands de coton vont, pour sortir de la misère et de la famine, créer une coopérative de denrées alimentaires. Ils sont considérés comme les fondateurs du mouvement coopératif car ils vont écrire pour la première fois les principes qui régissent encore aujourd'hui les coopératives**

Les valeurs de la coopération

Les valeurs coopératives du mouvement coopératif français

7 valeurs, portées au quotidien par les coopératives :

- **Démocratie :** *« Les dirigeants sont élus démocratiquement par et parmi les membres. Tous les membres, sans discrimination, votent selon le principe : une personne, une voix. »*

Solidarité : *« La coopérative et ses membres sont solidaires entre eux et envers la communauté. »*

Responsabilité : *« Tous les membres, en tant qu'associés ou en tant qu'élus, sont responsables de la coopérative. »*

Les valeurs de la coopération

- **Pérennité :** *« La coopérative est un outil au service des générations présentes et futures. »*

- **Transparence :** *« La coopérative a une pratique de transparence à l'égard de ses membres et de la communauté»*

- **Proximité :** *« La coopérative contribue au développement régional et à l'ancrage local. »*

- **Service :** *« La coopérative fournit des services et produits dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres en vue de satisfaire leurs besoins économiques et sociaux. »*

Coopératives et «privés »

des missions différentes

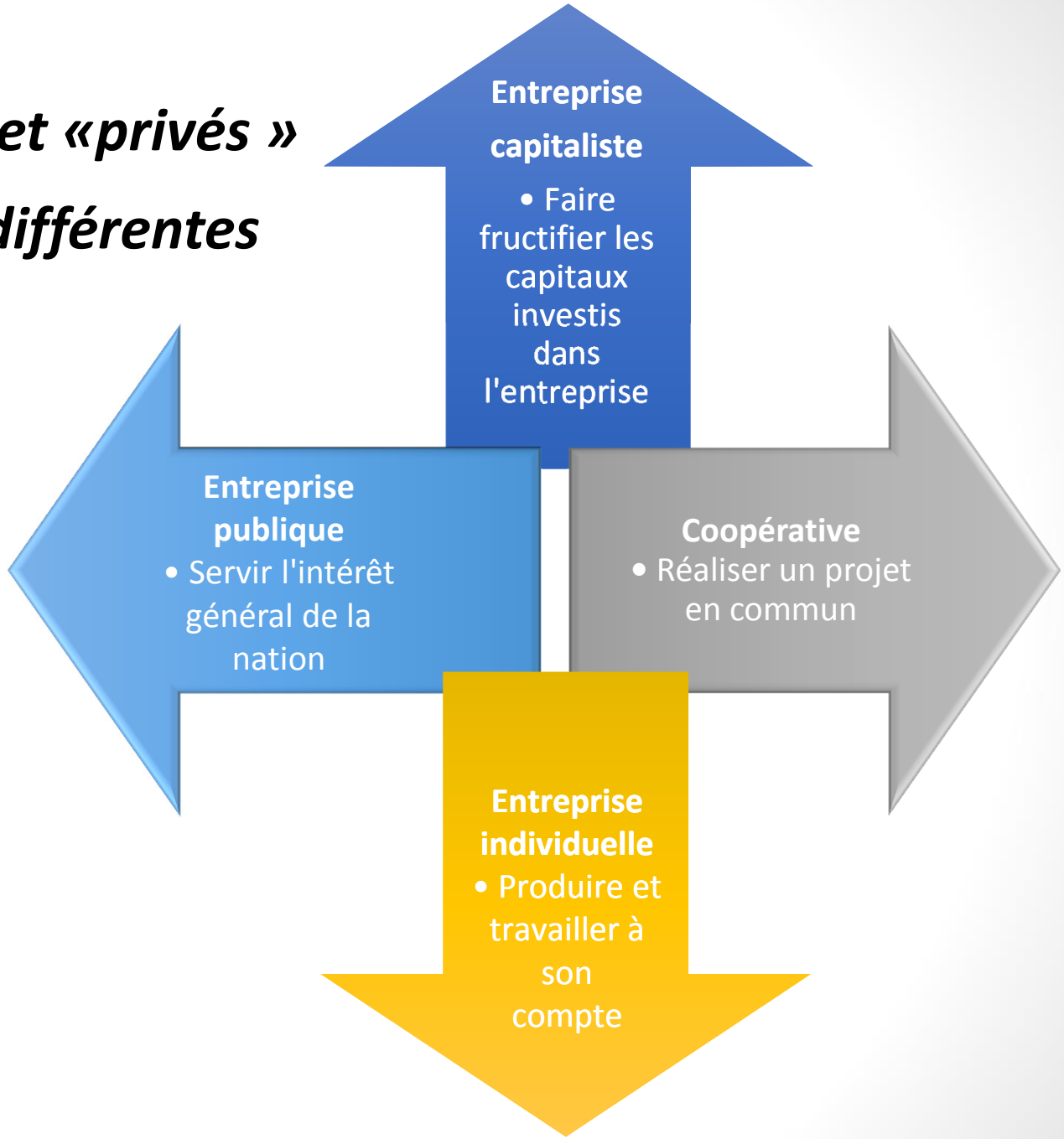

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

RENCONTRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-CHINOISE
中法地方政府合作高层论坛

APCAE

Association du Peuple chinois pour l'Amitié avec l'Étranger

cités unies france

Le cadre coopératif actuel

Une définition de la coopération agricole

- Un **regroupement d'agriculteurs**, qui mettent en commun des moyens, en vue de la satisfaction de leurs besoins professionnels.

- La coopérative est **gérée par ses membres**, à leurs avantages et à leurs risques, sur la base de l'égalité des droits et des devoirs.

- La vocation première des coopératives est **la rémunération des apports ou la fourniture d'un service au meilleur coût**. Le capital n'est utilisé que comme un moyen.

Juridiquement,

- La coopérative est régie par ses **statuts**, qui définissent :
  - Son objet.
  - Sa territorialité (circonscription).
  - Sa durée
  - Son fonctionnement
  - Les relations avec les associés coopérateurs :
    - Engagements d'activité.
    - Souscription de capital social.

- La gouvernance repose sur **un conseil d'administration**

Des objets multiples

1. Collecte et vente de produits agricoles et forestiers
2. Exploitation en commun
3. Coopératives céréalières
4. Coopératives d'approvisionnement
5. Coopératives de services

La territorialité

- C'est la zone d'activité de la coopérative et de ses associés coopérateurs
- Seuls les agriculteurs dont le siège social de l'exploitation est situé dans la circonscription peuvent être associés de la coopérative.
- La circonscription de la coopérative doit être agréée par l'autorité de tutelle, le Haut Conseil de la Coopération Agricole

Qui peut être associé ?

- Toute personne physique ou morale ayant la qualité d'agriculteur ou de forestier dans la circonscription de la société coopérative agricole

- Toute personne physique ou morale possédant dans cette circonscription des intérêts agricoles, qui correspondent à l'objet social de la société coopérative agricole et souscrivant un engagement d'activité

- Toutes associations et syndicats d'agriculteurs ayant avec la société coopérative agricole un intérêt commun ou connexe

- D'autres sociétés coopératives agricoles, unions de ces sociétés et sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA), même si leur siège social est situé en dehors de la circonscription

- Tout agriculteur ou forestier, ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, dont le siège est situé hors de France dans une zone contiguë à la circonscription de la société coopérative agricole

La relation coopérative – associé / coopérateur

• En collecte, la coopérative n'achète pas au coopérateur : elle collecte des apports

• En approvisionnement, la coopérative ne vend pas au coopérateur : elle rétrocède l'agrofourniture

• La coopérative ne fait pas de bénéfice, elle réalise un excédent

•Il n'y a pas de relation commerciale entre coopérative et coopérateurs

• La coopérative est le prolongement de l'exploitation agricole

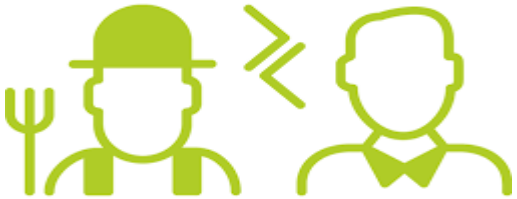

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

APCAE

Association du Peuple chinois pour l'Amitié avec l'Étranger

cités unies france

La coopération agricole en France

La coopération agricole et agro-alimentaire en France : repères clés 2016

2 600 entreprises :

- propriété de 450 000 agriculteurs français
- 165 000 salariés
- 90 % de PME /TPE
- 152 ETI (Entreprise de taille intermédiaire)
- 15 grands groupes
- 74 % des sièges sociaux en zones rurales

85,9 Md€ de chiffre d'affaires

La coopération agricole et agro-alimentaire en France : repères clés 2016

2 600 entreprises =

- 600 filiales agroalimentaires,

- 40 % de l'agroalimentaire Français,

- une marque alimentaire **sur trois**

- 550 coopératives engagées dans le BIO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

APCAE

Association du Peuple chinois pour l'Amitié avec l'Étranger

cités unies france

La coopération agricole en Occitanie

La coopération agricole et agro-alimentaire en Occitanie

380 entreprises coopératives
dans le secteur agricole, agroalimentaire et agro-industriel
160 filiales

6 milliards d'€ de CA

90% des agriculteurs
adhèrent au moins à une coopérative

La coopération agricole et agro-alimentaire en Occitanie

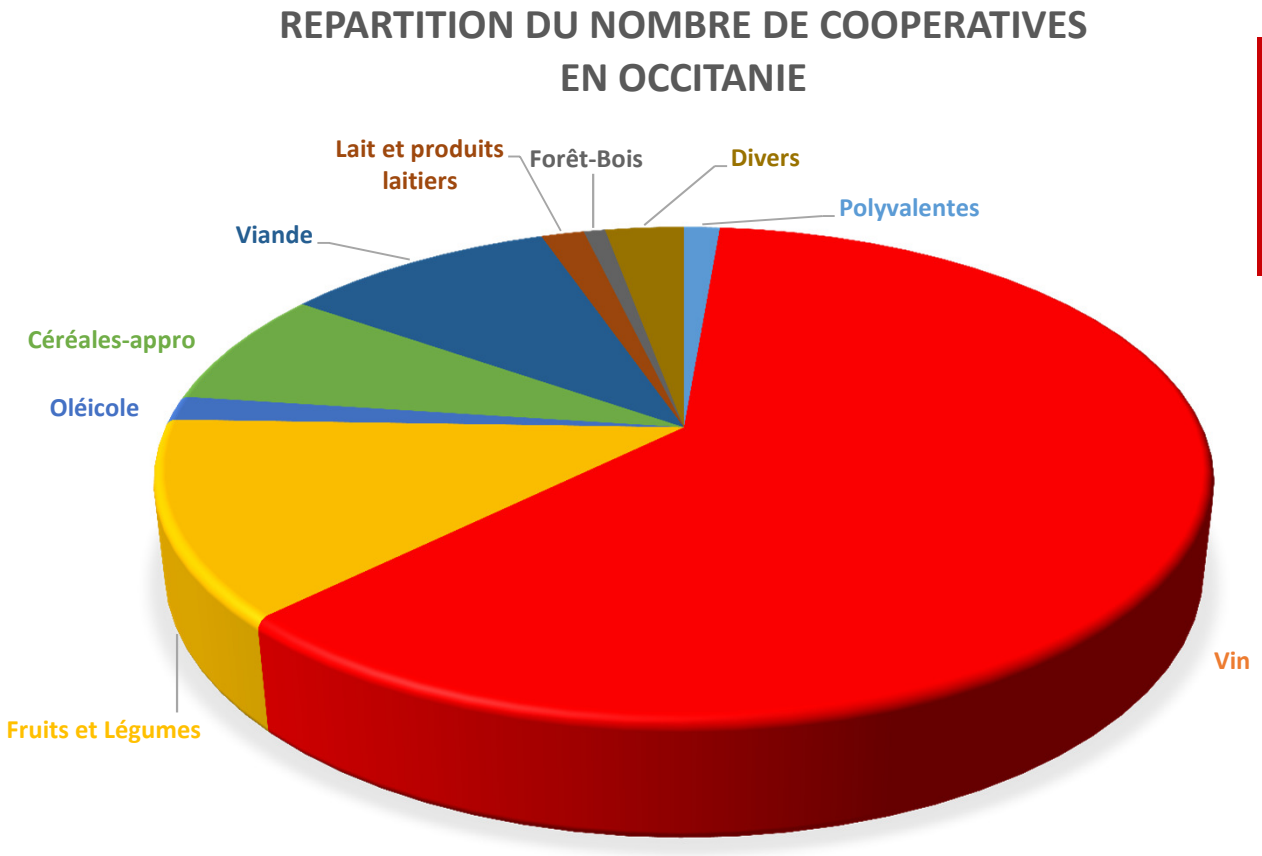

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

RENCONTRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-CHINOISE
中法地方政府合作高层论坛

APCAE

Association du Peuple chinois pour l'Amitié avec l'Étranger

cités unies france

- Merci pour votre attention -

APCAE - BEIJING, mardi 27 mars 2018